



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/507
16 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
RUSSE

Quarante-troisième session
Point 67 f) de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE

Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant
des années 80 la deuxième Décennie du désarmement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	2
II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	3
Cuba	3
Ghana	4
Union des Républiques socialistes soviétiques	4

* A/43/150.

I. INTRODUCTION

1. Le 16 décembre 1985, l'Assemblée générale a adopté la résolution 40/152 L intitulée "Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement", dont les paragraphes pertinents sont reproduits ci-après :

"L'Assemblée générale,

...

3. Invite tous les Etats, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, à :

a) Réaffirmer leur attachement à la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement;

b) Réaffirmer qu'ils s'engagent à atteindre l'objectif final du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace;

c) Adopter des mesures concrètes et pratiques en vue d'empêcher le déclenchement d'une guerre, en particulier d'une guerre nucléaire;

d) Prendre les mesures appropriées pour arrêter et inverser la course aux armements nucléaires, afin d'améliorer le climat international et d'accroître l'efficacité des négociations sur le désarmement;

e) Redoubler d'efforts dans le déroulement de la Campagne mondiale pour le désarmement;

4. Prie le Secrétaire général de présenter chaque année à l'Assemblée générale un rapport sur l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement."

2. L'état des travaux sur les activités prévues dans la Déclaration depuis son adoption par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/46 du 3 décembre 1980 jusqu'à la tenue de la quarante-deuxième session de l'Assemblée, ainsi que les réponses adressées par les Etats Membres à la note du Secrétaire général en date du 5 janvier 1987 leur demandant de bien vouloir faire connaître les mesures que leur gouvernement aurait prises ou envisageait de prendre en application de la résolution 40/152 L, figurent dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée lors de sa quarante-deuxième session (A/42/436 et Add.1).

3. Les activités poursuivies par la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement dans les divers domaines liés à l'application de la Déclaration figurent dans les rapports adressés par la Commission 1/ et la Conférence 2/ à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

/...

4. Le 16 février 1988, le Secrétaire général a adressé une nouvelle note à tous les Etats Membres leur demandant de bien vouloir faire connaître les mesures que leur gouvernement avait prises ou envisageait de prendre en application de la résolution 40/152 L. Au 31 juillet, le Secrétaire général avait reçu les réponses de Cuba, du Ghana et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Ces réponses figurent dans la section II ci-après. D'autres réponses feront l'objet d'un additif au présent rapport.

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

CUBA

[Original : espagnol]
[5 juillet 1988]

1. La deuxième Décennie du désarmement touche à sa fin. Hélas, les objectifs recherchés par cette initiative n'ont pas été atteints.
2. Chacun sait que les mécanismes qui devaient permettre d'assurer le désarmement général et complet n'ont pas encore été utilisés et, qu'en dépit des efforts considérables qu'elle a déployés, la communauté internationale n'a pas été en mesure de neutraliser la position de ceux qui, de toute évidence, ne sont pas intéressés par un désarmement réel auquel l'humanité n'a jamais autant aspiré et dont elle n'a jamais eu autant besoin.
3. Le Gouvernement de la République cubaine, fidèle à sa politique en faveur de la paix et du désarmement, n'a épargné aucun effort pour contribuer à l'assainissement de la situation internationale et pour libérer l'humanité du péril de la guerre. Toutes les propositions et initiatives que Cuba a présentées devant les instances internationales, ainsi que beaucoup d'autres qu'elle a appuyées, visaient précisément à atteindre ces objectifs. L'absence chez certains gouvernements, tels que celui des Etats-Unis, de la volonté politique et du désir de négocier ont gravement entravé la réalisation de ces nobles objectifs. Il convient néanmoins de signaler qu'un progrès important a été réalisé sur la voie du désarmement. Il s'agit des conversations qui ont récemment eu lieu à Moscou entre le Secrétaire général Mikhail Gorbatchev et le Président Ronald Reagan ainsi que de la signature d'un accord visant à éliminer les projectiles nucléaires de portée courte et moyenne*.
4. Les négociations qui ont eu lieu entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique doivent encourager la communauté internationale à prendre des mesures nouvelles et décisives, notamment au sein de notre organisation mondiale, pour éliminer les obstacles qui continuent d'entraver les progrès vers un véritable désarmement général et complet.

* Il s'agit du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif à l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et de portée plus courte.

GHANA

[Original : anglais]
[9 mars 1988]

En sa qualité de pays en développement, le Ghana n'a nullement l'ambition d'acquérir des armes nucléaires. Il réaffirme par conséquent son attachement aux objectifs de la deuxième Décennie du désarmement, notamment celui qui consiste à arrêter et à inverser la course aux armements nucléaires, ainsi que l'urgence qu'il y a d'adopter des mesures pratiques conduisant à une coopération et une compréhension internationales véritables. Nous estimons également qu'il y a lieu d'intensifier les efforts déployés actuellement, dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement, en vue d'éduquer et de former l'opinion internationale pour lui faire prendre conscience des dangers de la course aux armements. Ces efforts doivent être déployés parallèlement au dialogue constructif qui se déroule actuellement entre les deux superpuissances.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : russe]
[18 avril 1988]

1. Fidèle à l'idée de la réalisation d'un désarmement général et complet et s'inspirant de l'expérience acquise lors de la première Décennie du désarmement, à la réalisation des buts de laquelle elle a apporté une importante contribution, l'Union soviétique continue de déployer des efforts énergiques en vue d'écarter la menace nucléaire et de parvenir au désarmement. L'URSS considère le désarmement comme un élément clef de la restructuration de l'ensemble des relations internationales en vue de l'instauration d'un système général de paix et de sécurité internationales et d'un monde dénucléarisé et non violent dans lequel la plus haute priorité consisterait à préserver la vie humaine et à accélérer le développement socio-économique, scientifique et humanitaire de tous les membres de la communauté internationale, quel que soit le système sociopolitique auquel ils appartiennent.
2. L'Union soviétique part du principe que la meilleure manière d'atteindre ce but consisterait à liquider les armes nucléaires et toutes les autres armes de destruction massive, à prévenir la course aux armements dans l'espace et à réduire jusqu'à des limites raisonnables le potentiel militaire des Etats.
3. La conclusion entre l'URSS et les Etats-Unis du Traité relatif à l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et de portée plus courte a constitué un jalon dans l'histoire du désarmement nucléaire et a permis l'instauration d'un climat politique et moral favorable à l'ensemble des activités de désarmement. L'URSS qui préconise la ratification rapide de ce traité n'y voit qu'un premier pas qui doit être suivi de nouveaux accords. Une des principales mesures de désarmement consisterait dans la conclusion entre l'URSS et les

/...

Etats-Unis d'un accord sur la réduction de 50 % de leurs armes stratégiques offensives accompagné du respect, jusqu'à son expiration, du Traité concernant les systèmes antimissiles balistiques*, tel que signé en 1972.

4. Le retrait des missiles tactiles opérationnels soviétiques OTR-22 de la République démocratique allemande et de la République socialiste tchécoslovaque, qui a été convenu avec ces pays avant même l'entrée en vigueur du Traité relatif à l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et de portée plus courte, constitue également une preuve de la bonne volonté de notre pays dans le domaine du désarmement nucléaire.

5. L'Union soviétique n'a jamais cessé d'être vigoureusement en faveur de la prévention de la course aux armements dans l'espace. A la "guerre des étoiles", elle oppose son programme de "paix des étoiles". L'Union soviétique a proposé que, sans attendre la conclusion d'un accord sur le désarmement dans l'espace, l'on s'emploie à mettre en place un système international de contrôle visant à interdire le déploiement dans l'espace de toutes sortes d'armes. De l'avis de l'URSS, un rôle essentiel dans ce domaine pourrait être joué par une inspection internationale de l'espace qui serait habilitée, par les Etats parties à l'accord, à inspecter tout objet destiné à être lancé et déployé dans l'espace.

6. L'Union soviétique est fermement en faveur de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et de la création du processus visant à atteindre ce but par le biais de l'élaboration, au cours des négociations soviéto-américaines relatives à la cessation des essais nucléaires, d'accords concernant des mesures supplémentaires de contrôle en vue de la ratification rapide des traités américano-soviétiques de 1974 et 1976 et de la conclusion d'accords sur la réduction à long terme de la puissance et du nombre des essais nucléaires.

7. L'URSS considère que l'écartement de la menace de l'utilisation des armes chimiques constitue l'un des objectifs prioritaires de la deuxième Décennie du désarmement. Notre pays tient à ce que soit achevée en 1988 l'élaboration de la convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques. Cette convention devra assurément prévoir des procédures de vérification et de contrôle notamment sous la forme d'inspections obligatoires effectuées sur demande. La promotion de la franchise et la création d'un climat de confiance contribueraient à la mise en oeuvre de la proposition soviétique visant à assurer rapidement, dans le cadre de l'élaboration de la convention, un échange de données sur les stocks d'armes nucléaires.

8. L'aspiration de l'Union soviétique de débarrasser le monde de ces moyens barbares de destruction s'est manifestée par l'interdiction dans ce pays de la production d'armes chimiques et la mise en place de la base industrielle nécessaire à leur destruction.

* Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques.

9. Il devient de plus en plus urgent d'adopter des mesures visant à limiter et à réduire les forces armées et les armements classiques. C'est en Europe, où la concentration des forces armées et des armements est la plus forte, que nous accordons la plus grande importance à ces efforts. L'URSS et ses alliés souhaitent qu'un accord soit conclu rapidement sur le mandat des négociations visant à réduire les forces armées et les armements classiques en Europe de l'Atlantique à l'Oural et que ces négociations commencent dès 1988. Une fois qu'aura eu lieu - ce qui, nous l'espérons, se produira très bientôt - un échange de données entre les pays parties au Traité de Varsovie et les forces de l'OTAN concernant les forces armées et les armements classiques en Europe, l'URSS et ses alliés seraient disposés à révéler et à éliminer, sur une base mutuelle, les asymétries existant tant à l'échelle du continent européen qu'à celle de ses diverses régions.

10. Parmi les problèmes d'actualité, on peut également citer la question de l'ouverture de négociations sur la limitation des armes nucléaires tactiques en Europe, y compris les éléments nucléaires mixtes, et la liquidation ultérieure de ces armes.

11. L'URSS est convaincue que les progrès pratiques réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire permettront de créer des conditions plus propices à l'adoption, à l'échelon régional - et au premier chef en Europe - de mesures visant à réduire l'affrontement militaire et à renforcer la confiance et la sécurité. Nous appuyons les propositions visant à créer en Europe des zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques ainsi que des zones où la concentration des armements serait réduite et la confiance renforcée.

12. Dans sa politique internationale, l'URSS n'établit pas de distinction entre l'Europe et l'Asie ou les continents voisins. Notre pays a ainsi formulé des propositions de grande envergure en vue de garantir la sécurité dans la région de l'Asie-Pacifique. Ces propositions visent notamment à empêcher la prolifération et l'accroissement des armes nucléaires en Asie - en particulier le déploiement dans cette région de nouveaux avions porteurs d'armes nucléaires -, à limiter le rayon d'action des flottes militaires dans l'océan Pacifique, notamment des navires porteurs d'armes nucléaires, à réduire les activités sous-marines dans certaines zones de l'océan Pacifique, à ramener à des limites raisonnables l'ampleur et le nombre des manoeuvres et exercices navals en Asie et à examiner sous un angle pratique la question des mesures de confiance et du non-recours à la force dans cette région.

13. L'aboutissement des efforts visant à créer une zone de paix et de coopération en Méditerranée, dans l'océan Indien et dans l'Atlantique sud contribuerait pour une large part au renforcement de la sécurité générale.

14. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, le désarmement est inséparable du développement. L'URSS souscrit dans l'ensemble aux recommandations de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue en août-septembre 1987. Nous appuyons également les propositions que nous avons formulées en vue de la création, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'un fonds international du désarmement pour le développement, et réaffirmons que nous sommes disposés à procéder à un examen théorique de l'ensemble

/...

des questions du désarmement et du développement au cours d'une session du Conseil de sécurité de l'Organisation à laquelle participeraient les chefs d'Etat des pays membres du Conseil.

15. L'Union soviétique attache la plus haute importance à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Notre pays considère en effet cette session comme un événement exceptionnel, en raison de la nouvelle approche qui a été adoptée pour l'examen des questions de désarmement. Elle y voit aussi une nouvelle étape dans les efforts de la communauté internationale visant à limiter la course aux armements et une transition entre la Déclaration et l'instauration d'un climat international propice à l'obtention de résultats concrets au cours des négociations tendant à limiter et à réduire les armements.

16. Les questions du désarmement, notamment nucléaire, ne peuvent être résolues dans le seul cadre de négociations bilatérales. Il est indispensable en effet que l'on intensifie les efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement en utilisant le plus largement possible tous les mécanismes internationaux existants et que l'on recherche les moyens de parvenir à un monde dénucléarisé en tenant compte des intérêts de tous les Etats.

17. L'Union soviétique estime que la troisième session extraordinaire confirmera le consensus de la sécurité par le désarmement ainsi que d'autres propositions qui ont été formulées dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, définira les principales orientations dans le domaine du désarmement et du renforcement de la sécurité, donnera un élan positif à toutes les négociations bilatérales et multilatérales en cours, et se prononcera sur la question du perfectionnement des mécanismes de négociation et de consultation dans ce domaine, notamment sur l'accroissement de l'efficacité de la Conférence du désarmement à Genève.

18. Considérant que dès aujourd'hui, l'adoption d'une approche constructive visant au règlement des questions complexes de désarmement et l'existence d'une volonté politique peuvent constituer un fondement stable pour la mise en place d'un système global de paix et de sécurité internationales, l'Union soviétique propose de proclamer les années 90 Décennie de l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires et sans violence.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 42 (A/43/42).

2/ Ibid., Supplément No 27 (A/43/27).
